



COLLOQUE UNIVERSALISME A L'EPREUVE RESUME DES CONFERENCES MATINEE DU 29 MARS 2025

Julien BROCH : Enseignant-Chercheur à la Faculté de Droit et de Science Politique, maître de conférences habilité à diriger des recherches. Rattaché au centre d'études et de recherche d'histoire des idées et des institutions politiques

L'enquête de l'UNESCO (1947) auprès des penseurs sur un héritage universel bien vivant : les droits de l'Homme

Il s'agissait, dans le cadre de cette organisation, d'interroger philosophes, spécialistes des sciences sociales, activistes sociaux et dirigeants politiques (plus un écrivain : Huxley), représentatifs de la plupart des conceptions idéologiques du monde, sur les droits de l'homme. Cela pour alimenter les travaux de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, chargée d'élaborer la Déclaration de 1948. Ce rapport contient des choses classiques, mais aussi des éléments intéressant (droit de l'homme dans l'Islam, la pensée hindoue, etc.) avec l'idée que le catalogue de ces droits à vocation à s'enrichir en fonction de l'état social et des progrès de la conscience humaine (Maritain). Il y a justement des éléments novateurs, que ce soit sur les droits du détenu ou les problèmes à venir (accès aux ressources, menaces que font peser sur l'humanité les techno sciences, dominations de toutes sortes).

Gilbert BOUGI : Enseignant-Chercheur à la Faculté d'Economie et Gestion, *Professeur de sciences économiques, rattaché au Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix - Marseille*

Compétitivité française et globalisation : Les clés d'une analyse institutionnelle

La compétitivité traduit la capacité d'une entreprise à faire face à la concurrence (De Woot & Koenig, 2013). Cependant, la globalisation des marchés a radicalement modifié la nature de la concurrence entre les entreprises et les nations (Lloyd, P. J. (1998) ; <u>Bresser-Pereira</u> L. C. (2010)). La globalisation ne devrait-elle pas pousser les entreprises à améliorer continuellement leur compétitivité sur le marché international ?

Aujourd'hui, de nombreux nouveaux acteurs, issus de tous les marchés du monde, sont en concurrence simultanée sur tous les marchés. La perte de compétitivité de la France depuis des années souligne une forme d'impuissance des entreprises françaises. En 2023, le solde commercial de la France affichait un déficit de près de 100 milliards d'euros. De nombreux secteurs économiques sont plongés dans un déficit récurrent. Le déficit du secteur automobile se creuse en raison du dynamisme des importations de véhicules électriques et hybrides (rapport du commerce extérieur de la France, 2024). Notons que ce déclin de compétitivité française contribue au tarissement d'une source de croissance, de revenus et de pouvoir d'achat (Wei H.; Deng L. et Zhou P. (2023)). De plus, la stagnation du pouvoir d'achat s'est progressivement traduite en demandes de transferts publics. Le financement par des prélèvements pèse à son tour sur la compétitivité. Nous sommes dans un cercle vicieux.

L'analyse de la compétitivité dans un monde globalisé doit être dynamique. Certes, il existe plusieurs modèles et schémas permettant d'identifier ses sources et ses facteurs (Tahir N et Tahir P. (2019). Cependant, ces explications se doivent d'être soumises à la fois à des déterminants nationaux et internationaux. Comment pouvons-nous chercher à être concurrentiels sur les marchés internationaux alors que les marchés nationaux ne le sont pas ? Le recours à l'adjectif « global » doit permettre d'aborder les interactions sociales au niveau « local» (Ghorra-Gobin C. et Reghezza-Zitt M. (2016)). Cette discussion débouche tout naturellement sur un problème de nature institutionnelle.

L'objet du papier consiste à montrer la supériorité de l'analyse institutionnelle de la relation entre le phénomène de globalisation et celui de la compétitivité. L'idée selon laquelle la globalisation améliore les conditions économiques des pays et encourage les développements institutionnels pourrait être remise en cause. Les institutions telles que la monnaie, les prix ou encore le droit guident les agents économiques dans un monde ouvert et d'incertitude (Menger C. (1871; 1883); Lachmann L. M. (1986)). Les institutions devraient être appréhendées comme une création du système économique décentralisé (Leeson P. T., Coyne C. J. et Boettke P. J. (2006)). Stabilité et flexibilité sont les caractéristiques indispensables d'un environnement institutionnel dont la cohérence est indispensable à l'efficience du processus de marché au niveau mondial.

Max BROUWER: Masterant – Master de Théorie du Droit

L'universalisme dans la philosophie des formes symboliques d'Ernst Cassirer

Ernst Cassirer, penseur majeur de la philosophie de la culture, développe une pensée des formes symboliques qui repense l'universalisme à l'aune de la diversité des expressions culturelles. Contrairement à un universalisme homogénéisant, son approche articule la pluralité des formes symboliques — langage, mythe, religion, art, science — qui traduisent la manière dont l'humanité construit le sens et accède à la connaissance.

Cette communication explorera comment Cassirer élabore un universalisme dynamique, non pas fondé sur une essence fixe, mais sur un processus symbolique en perpétuelle médiation entre le particulier et l'universel. Nous verrons en quoi cette approche permet de repenser l'unité du savoir et de la culture sans nier la richesse des différences historiques et anthropologiques. L'universalisme cassirérien offre ainsi une alternative aux tensions entre relativisme culturel et normativité universelle et constitue une clé de lecture précieuse face aux défis philosophiques — et même juridiques — contemporains.

Frédéric COLIN : Enseignant-Chercheur à la Faculté de Droit et de Science Politique, maître de conférences en droit public, habilité à diriger des recherches. Rattaché au centre de recherches administratives

La coopération administrative internationale gage d'universalisme

Les administrations publiques sont fortement déterminées par leur système juridique national. En France tout particulièrement, un "modèle" d'administration publique s'est dégagé, sur le fondement d'un droit administratif nationale autonome et se considérant comme un "modèle" à exporter. Avec le temps, ce modèle a été concurrencé, voire remis en cause. Désormais, les administrations publiques intègrent dans leur organisation et leur fonctionnement une action prenant en compte les divers autres modèles nationaux et internationaux, et collaborent véritablement.

Olivier THOLOZAN : Enseignant-Chercheur à la Faculté de Droit et de Science Politique, Maitre de conférences. Rattaché au Laboratoire de Théorie du Droit

L'auditoire universel selon Chaim PERELMAN

La notion d'auditoire universel est utilisée par le philosophe belge Chaim Perelman afin de montrer que la prétention à l'universalité est le produit d'une construction de l'argumentation dans un cadre d'échange intersubjectif.